



Rapport de la commission des finances sur le

Préavis No. 48/25 Arrêté d'imposition 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une délégation de la Cofin a eu une présentation par Mme Johanna Pini et Mr Philippe Equey du budget 2026 et du rationnel de la municipalité la conduisant à proposer de :

- Maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 59,0 %.
- Maintenir l'impôt foncier et les autres taxes à leurs taux actuels, mentionnés dans l'arrêté d'imposition 2026.

Sur la base des explications reçues et en s'appuyant sur les conclusions du budget 2026 et de l'arrêté d'imposition N° 48/25, la commission constate que :

- Les bases du budget 2026 sont vraisemblables et sont construites sur des hypothèses conservatrices.
- Le montant du déficit prévisionnel est contenu et reste dans la marge d'erreur d'un tel exercice quand on le compare aux années antérieures.
- La situation financière de la commune reste saine et le niveau d'endettement très faible.
- La NPIV semble amener davantage de prévisibilité dans les charges péréquatives et permet à la commune de pouvoir augmenter ses revenus de façon conséquente en cas de besoin.
- Le budget d'investissement de 5 millions est ambitieux mais devrait pouvoir être financé par l'emprunt.

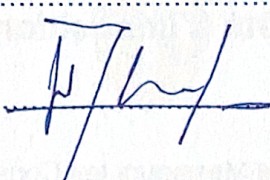
Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis No 48/25 et de :

- a) Maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 59,0 %.
- b) Maintenir l'impôt foncier et les autres taxes à leurs taux actuels, mentionnés dans l'arrêté d'imposition 2026

Crans, le 6 Octobre 2025

Pour la commission des finances

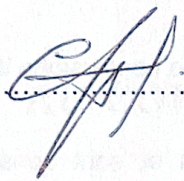
Jean-Daniel Aubry

Marc-Henri Barrail (rapporteur).....

Thomas Dislich

René Bautz

Neslihan Kurz

Eliane Gandillet.....

Antoine Amiguet